

MARDI 10 SEPTEMBRE,

mobilisons nous massivement pour défendre et améliorer nos retraites



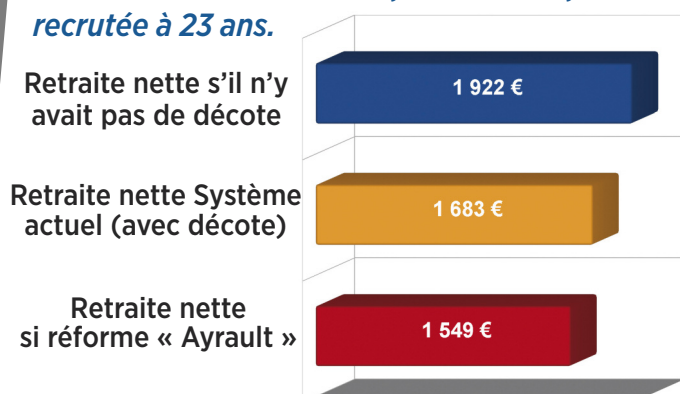
Le Premier Ministre a annoncé les grandes lignes de son projet de réforme des retraites qui se traduit notamment par l'augmentation de la durée de cotisation pour atteindre 43 ans à l'horizon 2035 pour les collègues qui partiront à la retraite à partir de 2020 et une hausse de 0,3% des cotisations vieillesse. Cela renforcerait les effets de la décote, instituée en 2003 qui diminue fortement le niveau des pensions.

Nous serions tous concernés et notamment les plus jeunes !

Le gouvernement affirme qu'il ne touche pas à l'âge légal de départ à la retraite qui est de 62 ans aujourd'hui. Sur le papier peut-être, mais dans la « vraie vie », c'est faux. En allongeant la durée de cotisation à 43 ans à l'horizon 2035, **DE FAIT**, l'âge auquel les enseignants pourront partir à la retraite sans décote va **RECULER** encore.

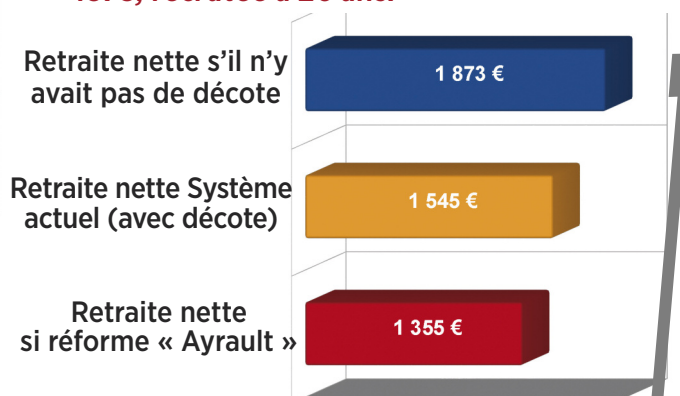
NOUS, enseignants aurons alors le choix entre partir à la retraite avec une pension de plus en plus réduite ou travailler jusqu'à 68 ou 70 ans.

*Ce sera le cas de Laurence, née en 1967,
recrutée à 23 ans.*



*Pour toucher une pension complète,
Laurence devra travailler jusqu'à 66 ans.*

*Ce sera encore le cas de Céline, née en 1973,
recrutée à 26 ans.*



*Pour toucher une pension complète,
Céline devra travailler jusqu'à 69 ans.*

AVEC LA DÉCOTE, ÇA RABOTE

La décote, c'est à dire la perte nette d'argent si on n'atteint pas le nombre d'annuités de cotisations demandé, qui a été instauré lors de la réforme de 2003 aggrave la situation de nos retraités. Tout le monde en pâtit.

C'est le cas de Pierre, né en 1959, qui partira en 2016 en retraite à 57 ans, avec 15 ans de services en tant qu'instituteur.

Avec la décote, sa pension nette va passer de 1964 euros à 1464 euros !

RETRAITÉS MIS À CONTRIBUTION

Les retraités sont aussi concernés. La majoration de pension de 10% pour 3 enfants sera fiscalisée et la revalorisation annuelle des pensions sera « gelée » pendant 6 mois, engendrant une perte de pouvoir d'achat.

HAUSSE DES COTISATIONS : NOUVELLE BAISSÉ DES SALAIRES ET DU POUVOIR D'ACHAT

Entre 2014 et 2017, la réforme prévoit une hausse progressive des cotisations vieillesse.
0,15 % dès 2014 pour atteindre au total 0,30 % en 2017.

Nos salaires seraient directement touchés :

- ➔ 76 euros par an pour un PE au 5^e échelon
- ➔ 88 euros par an pour un PE au 8^e échelon
- ➔ 110 euros par an pour un PE au 11^e échelon
- ➔ 130 euros par an pour un PE au 7^e échelon HC

La réforme nous reprendrait une partie de l'indemnité (ISAE) de 400 euros annuels créée à cette rentrée pour les professeurs des écoles et ce, dans un contexte de gel de nos salaires depuis quatre ans.

Maintenant, ça suffit, alors que les enseignants français sont parmi les plus mal payés des pays de l'OCDE !

UN RACHAT DES ANNÉES D'ÉTUDES INACCESSIBLE

Pour racheter les années d'étude, le projet prévoit une aide au financement de 1 000 euros par trimestre dans la limite de 4 trimestres.

Cette aide ne représenterait donc qu'une année alors qu'il en faut 5 pour devenir enseignant.

De plus, le coût du rachat reste plus que dissuasif.

Pour racheter trois années d'études, un enseignant au 3^e échelon doit déboursier 34 565 euros et 117 520 euros au 10^e échelon.

ELÉVER LE NIVEAU DE QUALIFICATION DE NOTRE MÉTIER, C'EST BIEN MAIS ALORS AIDONS LES JEUNES

Le SNUipp avec la FSU demande que les années de formation, d'apprentissage et d'études, les périodes de stages, de recherche d'emploi... soient comptabilisées pour le calcul des pensions.

JUSTICE POUR TOUS, VOUS AVEZ DIT ?

En matière de pénibilité, d'égalité hommes/femmes, de périodes d'apprentissages ou de précarité prises en compte, le projet acte quelques avancées pour les salariés du privé.

Mais rien sur l'aménagement des fin de carrières, rien sur la prise en compte des années d'études, rien sur les polypensionnés public/privé...

Pour les enseignants, le compte n'y est pas !

Le SNUipp-FSU exige la mise en place d'une cessation progressive d'activité. Cela permettrait aux enseignants, quelques années avant le départ en retraite, de réduire leur activité sans diminution de la pension à venir.



Pour le SNUipp-FSU, il faut changer de logique et accroître les ressources des régimes de retraite en répartissant autrement les richesses. Rendre la fiscalité plus juste, créer de l'emploi, augmenter les salaires, remettre à plat les exonérations... contribuerait à préserver et améliorer notre système de retraite solidaire.

L'annonce, début juillet, de la journée d'action du 10 septembre par la FSU, la CGT, FO et Solidaires a déjà infléchi les arbitrages. Ainsi, le gouvernement n'a pas supprimé la référence aux 6 derniers mois pour le calcul de la pension des fonctionnaires et a renoncé à augmenter la CSG.

**ALORS, LE 10 SEPTEMBRE, ON CONTINUE !
TOUS EN GRÈVE !**

UNE RÉFORME, CE DOIT ÊTRE UN PROGRÈS, PAS UN RECUL !